

Les juges ont demandé l'avis du parquet avant un renvoi devant la Cour de justice de la République.

Karachi : Ballardur et Léotard se rapprochent du banc des accusés

Le dossier Karachi touche à sa fin et se rapproche doucement de la Cour de justice de la République (CJR), seule instance habilitée à juger des ministres. Lundi, les juges Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire, qui instruisent ce dossier depuis près de trois ans, ont demandé au parquet de se prononcer sur une éventuelle saisine de la CJR concernant d'anciens ministres cités dans le dossier. Dans leur ordonnance, les juges ne mentionnent aucun nom, mais visent implicitement Édouard Ballardur, ex-Premier ministre, et François Léotard, son ministre de la Défense. Les juges soupçonnent le candidat Édouard Ballardur d'avoir financé sa campagne présidentielle de 1995 via des fonds secrets et des rétrocommissions versées dans le cadre de contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Avec le ministère de la Défense, alors dirigé par François Léotard, Matignon avait imposé de nouveaux intermédiaires sur ces contrats pourtant quasi aboutis, Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir. Lors de l'enquête, le premier a reconnu avoir remis de l'argent issu de ces commissions à des proches de la campagne d'Édouard Ballardur.

Les juges ont demandé l'avis du parquet avant un renvoi devant la Cour de justice de la République. Le dossier Karachi touche à sa fin et se rapproche doucement de la Cour de justice de la République (CJR), seule instance habilitée à juger des ministres. Lundi, les juges Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire, qui instruisent ce dossier depuis près de trois ans, ont demandé au parquet de se prononcer sur une éventuelle saisine de la CJR concernant d'anciens ministres cités dans le dossier. Dans leur ordonnance, les juges ne mentionnent aucun nom, mais visent implicitement Édouard Ballardur, ex-Premier ministre, et François Léotard, son ministre de la Défense. Les juges soupçonnent le candidat Édouard Ballardur d'avoir financé sa campagne présidentielle de 1995 via des fonds secrets et des rétrocommissions versées dans le cadre de contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Avec le ministère de la Défense, alors dirigé par François Léotard, Matignon avait imposé de nouveaux intermédiaires sur ces contrats pourtant quasi aboutis, Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir. Lors de l'enquête, le premier a reconnu avoir remis de l'argent issu de ces commissions à des proches de la campagne d'Édouard Ballardur.



Édouard Ballardur et François Léotard en déplacement en Corse en 1995. © AFP / G. CALVO

Concernant Sarkozy
Les magistrats n'auraient pu établir son rôle dans le système de financement occulte de la campagne de Ballardur.

LES AUTRES AFFAIRES DE LA SARKOZIE
Sur le dossier Bygones, Nicolas Sarkozy pourrait être jugé par le parquet au cours de l'année judiciaire à commencer en décembre. L'incrimination par le tribunal de Nanterre d'un proche de Sarkozy en 2007 pour le rachat de Canal+ est l'autre principal cas en cours. Les juges ont demandé l'avis du parquet sur la saisine de la CJR concernant d'anciens ministres cités dans le dossier. Dans leur ordonnance, les juges ne mentionnent aucun nom, mais visent implicitement Édouard Ballardur, ex-Premier ministre, et François Léotard, son ministre de la Défense. Les juges soupçonnent le candidat Édouard Ballardur d'avoir financé sa campagne présidentielle de 1995 via des fonds secrets et des rétrocommissions versées dans le cadre de contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Avec le ministère de la Défense, alors dirigé par François Léotard, Matignon avait imposé de nouveaux intermédiaires sur ces contrats pourtant quasi aboutis, Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir. Lors de l'enquête, le premier a reconnu avoir remis de l'argent issu de ces commissions à des proches de la campagne d'Édouard Ballardur.

Les juges ont demandé l'avis du parquet avant un renvoi devant la Cour de justice de la République.

Karachi : Ballardur et Léotard se rapprochent du banc des accusés

Le dossier Karachi touche à sa fin et se rapproche doucement de la Cour de justice de la République (CJR), seule instance habilitée à juger des ministres. Lundi, les juges Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire, qui instruisent ce dossier depuis près de trois ans, ont demandé au parquet de se prononcer sur une éventuelle saisine de la CJR concernant d'anciens ministres cités dans le dossier. Dans leur ordonnance, les juges ne mentionnent aucun nom, mais visent implicitement Édouard Ballardur, ex-Premier ministre, et François Léotard, son ministre de la Défense. Les juges soupçonnent le candidat Édouard Ballardur d'avoir financé sa campagne présidentielle de 1995 via des fonds secrets et des rétrocommissions versées dans le cadre de contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Avec le ministère de la Défense, alors dirigé par François Léotard, Matignon avait imposé de nouveaux intermédiaires sur ces contrats pourtant quasi aboutis, Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir. Lors de l'enquête, le premier a reconnu avoir remis de l'argent issu de ces commissions à des proches de la campagne d'Édouard Ballardur.

« Plus de force ». En demandant l'avis du parquet, les juges rajoutent une étape supplémentaire à leurs investigations – ils auraient pu, comme cela était attendu par plusieurs avocats dans le dossier, se dessaisir directement au profit de la CJR, mais gardent leur entière liberté. La réponse du procureur de Paris, qui pourrait intervenir dans quelques semaines, est purement consultative. Ce sera aux juges, in fine, de décider s'ils se dessaisissent au profit de la CJR ou non. C'est à eux de décider, également, le nom des personnalités qu'ils préconisent de renvoyer devant cette instance. « Si le parquet se prononce en faveur du renvoi de Ballardur et Léotard devant la CJR, la décision des juges aura bien entendu plus de force », analyse une source judiciaire, pour expliquer cette étape imprévue.

Concernant Nicolas Sarkozy, ministre du Budget d'Édouard Ballardur, plusieurs sources proches du dossier indiquent que les magistrats instructeurs n'auraient pas pu établir son rôle dans le système de financement occulte de la campagne de Ballardur. Ils ne devraient donc pas demander son renvoi devant la CJR.

« Après toutes ces années d'instruction, il serait quand même intéressant d'entendre Nicolas Sarkozy comme témoin ou témoin assisté, même si les charges semblent insuffisantes pour son renvoi devant la CJR ou un tribunal correctionnel », commente **Me Marie Dosé**, l'avocate de victimes de l'attentat de Karachi. D'autres avocats se sont félicités hier de cette nouvelle étape, dont Me avocat de victimes de la plainte avait l'enquête. Il avait quelques saisine de la CJR ministre et son Défense, mais Nicolas Sarkozy. arrive, tôt ou devra être saisie d'Etat, l'une des Ve République », Morice. « De

LES AUTRES AFFAIRES DE LA SARKOZIE

Sur le dossier libyen, Nicolas Sarkozy pourrait un jour se retrouver au cœur de l'information judiciaire concernant un éventuel financement par le colonel Muammar al Kadhafi de sa campagne en 2007. Pour le moment, Claude Guéant est l'acteur principal de ce dossier. Les juges cherchent, entre autres, à savoir si les virements suspects retrouvés sur son compte en banque (500 000 euros en provenance de Malaisie et 25 000 euros de Jordanie) ne proviennent pas de ce financement occulte. D'après les premières investigations, l'explication avancée par Guéant pour justifier le virement de Malaisie (la vente de deux croûtes flamandes à un mystérieux collectionneur) ne paraît pas tenir la route. Par ailleurs, l'ex-chef de l'État est sorti de l'affaire Bettencourt, dans laquelle il était soupçonné d'avoir touché de l'argent de la famille très fortunée en 2007, toujours pour financer sa campagne. Éric Woerth, son ancien trésorier de campagne et ex-ministre du Budget puis du Travail, est le seul représentant de la sarkozie qui devrait comparaître devant le tribunal correctionnel de Bordeaux.

Olivier Morice, plusieurs l'attentat et dont déclenché demandé il y a semaines la pour l'ex-Premier ministre de la également pour « *Quoi qu'il tard, la CJR [...] de cette affaire plus graves de la a réagi Me notre côté, nous*

avons demandé dès septembre 2012 la saisine de la CJR en déposant une plainte devant cette instance, pointe Me Dominique Penin, l'un des conseils de Ziad Takieddine, intermédiaire mis en examen à plusieurs reprises dans ce dossier. C'est donc la suite logique de ce dossier qui, en ce qui nous concerne, est terminé. » L'avocat rappelle cependant qu'un obstacle juridique majeur subsiste à la saisine de la CJR: la validation des comptes de campagne de Balladur par le Conseil constitutionnel, « une décision qui s'impose aux autres institutions ».

Chômage. Si les juges décidaient de se dessaisir au profit de la CJR, le dossier ne serait pas bouclé pour autant. Il passera encore entre les mains du procureur général près la Cour de la cassation, qui le transmettra – ou pas – à la CJR. Celle-ci devra ensuite se prononcer sur l'opportunité d'éventuelles poursuites, puis d'un éventuel jugement. Après quelques années de chômage technique, la CJR, créée en 1993, est actuellement saisie du dossier de Christine Lagarde (affaire Tapie) et d'Éric Woerth (affaire de l'hippodrome de Compiègne). Lors de sa campagne, François Hollande avait promis d'abroger cette instance, refusant aux ministres une justice d'exception. Promesse enterrée.

VIOLETTE LAZARD